

////////////////////
**Instructions pour la traduction jurée d’un diplôme / certificat d’études en
vue d’une demande d’équivalence auprès de NARIC-Vlaanderen.**

1. Introduction

Les personnes qui soumettent une demande d’équivalence auprès de NARIC-Vlaanderen et qui sont titulaires de diplômes qui n’ont pas été rédigés en néerlandais, africains, français, allemand ou anglais, doivent joindre une traduction **jurée (officielle) en néerlandais, français, allemand ou anglais**. Ce document doit être traduit par un traducteur qui a prêté serment devant un **tribunal belge**. Nous avons défini certaines exigences pour ces traductions afin de rendre le traitement des dossiers aussi efficace que possible. Si la traduction n’est pas conforme à ces instructions, nous vous demanderons de la faire adapter.

2. Interprétations de titres de diplôme

NARIC-Vlaanderen demande aux traducteurs de ne pas baser la traduction du diplôme sur le système éducatif flamand. Cela crée parfois des attentes injustifiées pour le demandeur.

3. Diplômes en alphabet latin

Si le diplôme est rédigé en caractères latins, NARIC-Vlaanderen demande de mentionner le titre du diplôme à la fois dans la langue originale et traduit. Sur la traduction d’un diplôme en alphabet latin :

[TITRE DIPLOME EN LANGUE ORIGINALE]
[TITRE DIPLOME EN TRADUCTION]

4. Diplômes en alphabet non latin

Si le diplôme n’est pas rédigé en alphabet latin, NARIC-Vlaanderen demande de faire une transcription du titre du diplôme et de mentionner cette transcription ensemble avec la traduction. Sur la traduction d’un diplôme en alphabet non latin:

[TRANSCRIPTION TITRE DIPLOME EN LANGUE ORIGINALE]
[TITRE DIPLOME EN TRADUCTION]

5. Contact

Si vous avez des questions sur ces directives, veuillez contacter NARIC-Vlaanderen à l’adresse naric@vlaanderen.be